

**SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR REPRESENTER LE SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPAD**

DECISION n° 7238
prise dans sa séance du 19 juin 2001

Le Conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile de France,

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en région parisienne,

Vu le décret n° 59-1090 du 23 septembre 1959 modifié portant statut du Syndicat des transports parisiens,

Vu les articles 3 et 5 du décret n° 58-815 du 9 septembre 1958 modifié créant l'établissement public pour l'aménagement de la région dite "de la Défense",

Vu sa décision du 4 février 1999 nommant M. Georges DOBIAS membre du Conseil d'administration de l'EPAD,

Vu l'arrêté du 28 mai 2001 portant nomination au Conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile de France,

D E C I D E

Article unique : M. Jean Pierre GIBLIN, membre du Conseil d'administration représentant le Ministre chargé des transports, est désigné pour représenter le Syndicat des transports d'Ile de France au Conseil d'administration de l'établissement public pour l'aménagement de la région dite "de la Défense", en remplacement de M. Georges DOBIAS.

Le Préfet de la région d'Ile de France
Préfet de Paris
Président du Conseil d'administration
du Syndicat des transports d'Ile de France


Jean-Pierre DUPORT